

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-234 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique : demandes de subventions d'aides au fonctionnement et à l'investissement auprès de l'Etat (ministère de la culture et de la communication).

La rapporteure, Mme Gaëlle ABILY
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique : demandes de subventions d'aides au fonctionnement et à l'investissement auprès de l'Etat (ministère de la culture et de la communication).

EXPOSE DES MOTIFS

Le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement régional regroupe les sites de Brest et du Relecq-Kerhuon. C'est un établissement d'enseignement artistique dont l'équipe pédagogique de 91 enseignants (professeurs et assistants d'enseignement artistique) dispense 1 570 heures de cours de musique, de danse et de théâtre par semaine auprès de 2200 élèves.

Le budget primitif 2017 affecté au fonctionnement de l'établissement était de 5 167 758 € (charges de personnel incluses).

Aides financières de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

L'aide financière accordée ces dernières années par le ministère de la culture et de la communication (DRAC Bretagne) pour aider au fonctionnement du conservatoire et lui permettre de mieux répondre aux enjeux fixés par la collectivité, a contribué à :

- renforcer l'enseignement de la formation musicale en 3^{ème} cycle orientation professionnel,
- renforcer l'offre en formation musicale musique ancienne,
- développer des CEM (certificats d'éducation musicale) en improvisation associant danse, musique et théâtre,
- créer un cours de formation musicale spécialisée pour les élèves en DEM (diplôme d'éducation musicale)
- créer un atelier d'interprétation des musiques contemporaines et de création,
- renforcer l'offre en musiques amplifiées,
- poursuivre les actions de démocratisation sur l'ensemble du territoire de la métropole, au travers des actions d'éducation artistique et culturelle menées par les enseignants, dont les musiciens intervenants et notamment par l'ouverture d'un orchestre à l'école « jazz » et d'un orchestre cuivres et par la mise en place du projet Démon.
- pérenniser à l'attention des élèves des classes d'écriture, les résidences de compositeurs,
- ouvrir, en partenariat avec l'université de Bretagne occidentale, la licence arts,
- accueillir des artistes de renommée internationale,
- poursuivre des partenariats avec les acteurs locaux tels que Le Quartz, La Carène, l'université de Bretagne occidentale, l'association « Penn ar jazz », les écoles associées...

La subvention globale obtenue de la DRAC de Bretagne en 2017 pour contribuer au fonctionnement du conservatoire et à la formation à l'art théâtral s'élève à 250 000 €.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter l'État (ministère de la culture et de la communication) pour l'obtention de subventions d'aides au fonctionnement et à l'investissement pour le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer tous documents y afférant.

Avis commissions :

Avis de la Commission Attractivité, Développement Economique et Emploi : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE